

Conseil général

Séance n° 2

du jeudi 10.12.2020 de 19h30 à 21h00
salle de gymnastique

Président Pierre-Yves Franzetti

Secrétaire Marjorie Berthouzoz

Présents

PDC

Ballestraz Blanc Mariève, Beney André, Beney Jeanne, Benthosavioz Marilyse, Charvet Joël, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Maytain Jérôme, Muller Lionel, Savioz Bertrand

PLR

Follonier Mélanie, Gentinetta Mario, RoCHAT Armande, Vouardoux Cyril

PS-Les Verts

Aymon Christophe, Aymon Mathieu, Beaupain Chantal, Berthouzoz Marjorie, Cotter Patricia, Torrent Stéphane, Travelletti Christiane

UDC

Kudinov Roman

Excusés : Aymon Damien, Constantin Patricia, Huet Yann, Morard Joël, Roh Kevin

Conseil communal Aymon Marco, Beney Christophe, Dussex Grégoire, Jollien Nicole, Morard Bernard, Moos Marylène, Plaschy Manuella

Secrétaire communal Follonier Thierry

Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020
4. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
5. Approbation du budget 2021
6. Information sur le plan financier 2021-2024
7. Règlement sur les subventions énergie
8. Postulat sur le dossier Swisspeak
9. Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA
10. Point de situation du Conseil communal sur Anzère Spa & Wellness SA
11. Divers

DEBATS

1	9	Contrôle des présences
---	---	-------------------------------

M. Pierre-Yves Franzetti salue l'assemblée et annonce qu'il y a 25 Conseillères et Conseillers généraux présents et 5 excusés.

M. Marco Aymon salue tout le monde et espère que cette dernière séance de législature se passera bien.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des divers. Mme Patricia Cotter, Mme Mélanie Follonier, M. Mathieu Dussex, M. Roman Kudinov ainsi que Mme Christiane Travelletti ont des divers.

2	10	Approbation de l'ordre du jour
---	----	---------------------------------------

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020
4. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
5. Approbation du budget 2021
6. Information sur le plan financier 2021-2024
7. Règlement sur les subventions énergie
8. Postulat sur le dossier Swisspeak
9. Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA
10. Point de situation du Conseil communal sur Anzère Spa & Wellness SA
11. Divers

M. Pierre-Yves Franzetti soumet l'ordre du jour pour approbation. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

3	11	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020
---	----	--

M. Pierre-Yves Franzetti demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin passé. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

4	12	Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
---	----	---

M. Pierre-Yves Franzetti donne la parole à M. Cyril Vouardoux qui s'exprime au nom du président de la commission de gestion (CoGest).

M. Cyril Vouardoux remercie la CoGest pour son travail et passe la parole au rapporteur, M. Bertrand Savioz.

M. Pierre-Yves Franzetti demande aux groupes de s'exprimer sur l'entrée en matière sur ce point. **Mme Patricia Cotter** indique que le groupe PS-Les Verts accepte l'entrée en matière. **Mme Mélanie Follonier** dit que le groupe PLR prend acte de la proposition de maintenir les barèmes et accepte l'entrée en matière. **M. Mathieu Dussex** dit que le groupe PDC n'a pas de proposition à ce sujet et accepte l'entrée en matière.

M. Bertrand Savioz donne lecture de la partie du rapport concernant ce point. La municipalité propose le maintien du coefficient d'impôt de 1.30 et du taux d'indexation de 155%. La CoGest juge le budget équilibré et recommande le maintien des barèmes fiscaux en vigueur.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote et demande qui approuve la proposition de la Commune. Le coefficient d'impôt et le taux d'indexation proposés par le Conseil communal sont acceptés à l'unanimité.

5	13	Approbation du budget 2021
---	----	----------------------------

M. Pierre-Yves Franzetti demande si les groupes acceptent l'entrée en matière. Au nom du groupe PDC, **M. Mathieu Dussex** accepte l'entrée en matière et félicite la CoGest pour son précieux travail réalisé durant ces 4 ans. **Mme Mélanie Follonier** remercie la CoGest pour son travail assidu et sérieux ainsi que le Conseil communal pour son aide. Elle souligne que les investissements nombreux et nécessaires caractérisent ce budget. La marge d'autofinancement ne sera pas suffisante et demandera des emprunts bancaires. Toutefois, la bonne tenue des comptes de ces dernières années laisse à penser que ces emprunts seront effectués correctement et que la Commune pourra maintenir une dette minime par habitant. Elle accepte l'entrée en matière au nom du groupe PLR. **Mme Patricia Cotter** remercie la CoGest et accepte l'entrée en matière.

M. Pierre-Yves Franzetti demande au rapporteur de lire la partie du rapport concernant le budget 2021. **M. Bertrand Savioz** donne lecture de l'introduction. La CoGest relève la similitude entre le budget de fonctionnement 2020 et 2021. Cependant, d'importants investissements attendent notre collectivité ces prochaines années tels que de nouveaux locaux pour la crèche, l'approvisionnement en eau potable, la mutualisation de la Step ou encore la rénovation du stade de Lényre. Cela se reporte sur le compte d'investissement du budget 2021 puisque les dépenses brutes prévues atteignent CHF 10,3 millions pour des recettes de CHF 1,2 millions.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions sur le compte de fonctionnement. Il n'y en a pas. Il demande ensuite s'il y a des questions sur le compte des investissements.

Au nom du groupe PDC, **M. Mathieu Dussex** a une question concernant le compte 029.500.00 « bien-fonds » en lien avec l'acquisition des parcelles pour le projet Swisspeak. Il demande où en sont les dernières démarches depuis le vote du Conseil général de 2019, soit l'achat de terrains par la Commune, le droit de superficie et l'autorisation de construire. Il demande s'il y a un programme des travaux pour ces différentes opérations qui devraient être réalisées en même temps, selon le groupe PDC. Ensuite, il demande combien de temps il faudra à Swisspeak pour réaliser les travaux et quelle est la part du budget relative à chacune des parties dans ce compte. **M. Marco Aymon** indique que les tractations entre la société Hica SA et Swisspeak pour la définition du droit de superficie et le transfert de l'autorisation de bâtir arrivent à bout touchant. Concernant l'autorisation de bâtir, la société Hica SA a pris des engagements auprès de voisins qui doivent être validés par Swisspeak avant de passer à la transaction. En supplément, Swisspeak a demandé à Hica SA un budget plus précis des coûts de constructions.

M. Pierre-Yves Franzetti précise qu'un point sur l'attribution du droit de superficie avait été ajouté, puis retiré par le Conseil communal de cet ordre du jour, car le dossier n'était pas assez abouti. **M. Bernard Morard** dit que le Conseil communal aurait pu laisser ce point à l'ordre du jour, car c'est le

seul point sur lequel le Conseil général doit se prononcer. Cependant, il est préférable que le Conseil général soit informé sur toutes les transactions, à savoir, l'acquisition des terrains, la signature du droit de superficie et le transfert de l'autorisation de construire. Le Conseil communal veut que ces transactions soient claires et transparentes, or, comme les discussions n'étaient pas encore terminées entre Swisspeak et Hica SA, il a préféré reporter le dossier à la séance plénière suivante. Pour répondre à la question de M. Mathieu Dussex, cette rubrique comprend un montant de CHF 2'235'000 qui est la promesse d'achat liée à Swisspeak avec Hica SA, un autre montant de CHF 500'000 lié à l'acquisition d'une zone agricole pour l'établissement d'une zone d'intérêt public B (local des pompiers, travaux publics, parking). Le montant total a été arrondi à CHF 2,8 millions car il y aura des frais d'acte pour ces opérations.

M. Marco Aymon indique que pour la suite du dossier, si les négociations entre les deux sociétés sont terminées en janvier et que le prochain Conseil général pourra valider le droit de superficie, la société Swisspeak devra faire un appel de fonds. Cette dernière reste optimiste, mais cela pourrait quand même être difficile dans le contexte de pandémie actuel. La société Swisspeak a réalisé un bon exercice cette année et ses finances sont bonnes. Cependant, ce n'est pas l'exploitation de Swisspeak qui finance ces constructions, mais des appels de fonds auprès des caisses de pension.

M. Mathieu Dussex poursuit avec une question concernant le compte 211.503.00 sur l'assainissement sismique du cycle d'orientation. Il rappelle que le bâtiment vient de sortir d'une phase de rénovation. Il souhaite savoir si cette demande d'assainissement provient du canton ou de la Commune et quels sont les travaux à réaliser. **M. Christophe Beney** répond qu'avant le covid, il y a eu un grand débat à Sion au sujet des bâtiments commerciaux qui n'étaient pas aux normes. Suite à cela, le Conseil communal a voulu établir un état des lieux des bâtiments communaux. Il s'avère que presque tous les bâtiments communaux sont aux normes. Il ne peut pas donner plus de détails sur les travaux qui seront réalisés. De plus, l'année prochaine, il y aura également une petite étude sur la salle de gym de Botyre, car ils ne sont pas sûrs qu'elle soit aux normes.

M. Mathieu Dussex a une autre question concernant le compte 330.50. Il demande si le Conseil communal a prévu des aides particulières pour les sociétés culturelles et sportives de la Commune face aux effets du covid. **M. Marco Aymon** indique qu'ils en ont discuté, mais qu'il n'y a pas de demande spécifique de ces sociétés actuellement. Le Conseil communal restera attentif à l'évolution de la situation et prendra des décisions au moment venu.

M. Mathieu Dussex demande s'il y a déjà eu un retour sur l'utilisation des CHF 400'000 de bons offerts par la Commune. **M. Marco Aymon** dit que les commerçants ont apprécié ce geste. La répartition entre les commerces est équilibrée, les petits commerces en ayant aussi bénéficié. **M. Bernard Morard** dit qu'ils vont encore recevoir des factures. Sur les 4067 bons envoyés à la population, la Commune a enregistré pour CHF 350'000 de bons. Il précise également que le covid a coûté CHF 400'000 de bons, CHF 250'000 pour la taxe de promotion touristique non facturée aux entreprises mais payée par la Commune à Anzère Tourisme SA, CHF 21'000 pour le coût de la pentecôte, plus élevé qu'habituellement, CHF 48'000 pour les produits désinfectants, le matériel de protection et les masques offerts au cycle. De plus, en lien avec la situation sanitaire, le Conseil communal a décidé qu'un 3^{ème} bus navette tournera en station cet hiver, ce qui représentera CHF 15'000 à charge de la Commune. Dix dômes destinés à la location seront également installés sur la place du village d'Anzère, ce qui coûtera CHF 90'000 à charge de la Commune. Le soutien de la Commune durant cette année de crise sanitaire se chiffre donc à CHF 830'000. Malgré ces dépenses exceptionnelles, la Commune a pu compter sur CHF 180'000 de restitution du canton pour l'entretien des routes notamment et CHF 200'000 de sous-évaluation connue des recettes sur les taxations.

En complément, **M. Marco Aymon** explique que les restaurateurs peuvent recevoir des subventions pour acquérir des chauffages à pellets à la place des chauffages électriques dès à présent. La Commune a pris les devants en subventionnant l'achat de ces chauffages en garantissant un prix de CHF 2000 pour le restaurateur. En plus de cela, Anzère Tourisme SA versera CHF 500 par

établissement pour ces achats. Cette action ira jusqu'à la fin de la saison. L'obligation d'avoir le droit de propriété et d'utiliser Valpellets SA sont des conditions pour l'octroi de ces subventions.

Concernant le compte 869.50, **M. Mathieu Dussex** demande quel est le détail des mesures d'économie d'énergie prévues, surtout pour les bâtiments publics.

Mme. Manuela Plaschy précise qu'ils ont changé les éclairages des bâtiments publics et qu'une étude sera faite sur le bâtiment principal de la Commune pour économiser l'électricité. Ensuite, ils continueront avec l'économie d'eau, dans les salles de gym et les bâtiments scolaires.

M. Roman Kudinov revient sur le compte 029.500.00 et demande d'exposer les conditions d'acquisition des terrains, notamment le prix du m². **M. Bernard Morard** indique que le Conseil général a voté un crédit cadre de CHF 4,5 millions pour ce dossier. Ce dernier n'est pas encore finalisé et le prix sera annoncé plus tard. Ils n'ont pas les chiffres en tête et ne veulent pas annoncer des faux montants. **M. Roman Kudinov** juge qu'il est normal que le Conseil général connaisse le prix de ces terrains. **M. Bernard Morard** rappelle que ce montant ne sera pas dépensé avant que le Conseil général ne se soit prononcé sur le droit de superficie. **M. Roman Kudinov** demande s'il est prévu de signer des garanties de financement et de paiement de loyer avant les acquisitions. **M. Bernard Morard** dit que le Conseil général pourra mettre cela comme condition lorsqu'il se prononcera sur le droit de superficie.

M. Bertrand Savioz lit la conclusion. La CoGest recommande au Conseil général l'acceptation du budget 2021 à l'unanimité.

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote en bloc du budget. Le budget est accepté par 23 voix pour, 1 opposition et aucune abstention. **M. Pierre-Yves Franzetti** remercie la CoGest pour son travail et le Conseil communal pour son aide.

6	14	Information sur le plan financier 2021-2024
---	----	---

M. Bernard Morard rappelle que le plan financier est un document à caractère indicatif. Il relève que la planification des investissements est ambitieuse, ces derniers étant évalués à plus de CHF 31 millions. Ces projets reflètent les défis qui attendent notre collectivité à court et moyen termes.

En ce qui concerne le compte de fonctionnement, un facteur de progression unique et linéaire a été retenu pour chaque poste de ce compte, à l'exception des comptes pour lesquels des changements sont attendus. Pour les impôts, une progression annuelle constante de 2% a été prise en compte. Pour les redevances sur le prix de l'électricité, le Conseil communal a choisi de ne pas chiffrer d'amélioration sur ces revenus par prudence.

Sur cette période, la marge de financement devrait se consolider pour atteindre CHF 3 millions, mais elle restera insuffisante et le recours à l'emprunt sera nécessaire. Il en découlera une augmentation de l'endettement communal qui attendra CHF 4'800 par habitant, ce qui reste mesuré au regard des indicateurs du canton.

Dans les prochains exercices, il sera impossible de maintenir un équilibre entre la marge d'autofinancement et les investissements, mais cela sera nécessaire pour renouveler nos infrastructures et le maintien d'un service public de valeur. Les projets prévus sont : les locaux pour les travaux publics, les locaux pour le service du feu intercommunal, l'extension du centre scolaire, l'amélioration des infrastructures sportives, la place accueil pour la petite enfance, la captation d'eau potable, le raccordement à la Step de Chandoline, la mise aux normes du centre de tri, la

sécurisation des torrents, l'irrigation par aspersion, le soutien à l'économie touristique, la traversée de Botyre et St-Romain, et tous les travaux habituels d'entretien du réseau routier.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

7	15	Règlement sur les subventions énergie
----------	-----------	--

M. Pierre-Yves Franzetti indique que le bureau n'a pas souhaité former de commission ad hoc pour ce dossier et demande au Conseil communal un petit mot d'introduction.

Mme Manuella Plaschy indique que ce règlement arrive à échéance au 31.12.2020 et qu'il faut le renouveler. Il n'y a pas de grands changements, si ce n'est l'attribution de subventions communales pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

M. Pierre-Yves Franzetti demande aux groupes d'accepter l'entrée en matière. Au nom du groupe PLR, **Mme Mélanie Follonier** accepte l'entrée en matière et salue le soutien du Conseil communal aux différentes formes d'énergie dans une idée de durabilité. **M. Mathieu Dussex** indique que le groupe PDC accepte l'entrée en matière et félicite la Commune pour l'obtention du label European Energy Award gold. **Mme Patricia Cotter** dit que le groupe PS-Les Verts accepte l'entrée en matière.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions de compréhension ou des remarques. Il n'y en a pas.

M. Marco Aymon explique que les privés d'Ayent ont eu plus de subventions énergétiques attribuées que la ville de Sierre. Ces installations étant souvent réalisées par des entreprises communales, ce règlement a un effet rebond très positif.

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote. Le règlement est accepté à l'unanimité.

8	16	Postulat sur le dossier Swisspeak
----------	-----------	--

M. Pierre-Yves Franzetti rappelle que les postulants souhaitaient une prise en considération immédiate lors du dépôt du postulat. Après discussions avec M. Roman Kudinov, il a été convenu que ce dernier soit traité durant cette séance de décembre.

M. Roman Kudinov donne lecture du postulat. Ce dernier demande au Conseil communal de réaliser un rapport clair et complet des opérations effectuées pour ce projet par rapport à la décision prise par le Conseil général le 11.10.2018 au sujet du crédit d'engagement.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions ou des remarques. **Mme Mélanie Follonier** dit que certains éléments de ce dossier ont été soulevés dans le rapport de la CoGest et qu'une interpellation a déjà été faite par le groupe PLR à ce sujet et avait obtenu une réponse du Conseil communal en décembre 2019. Au vu du sujet, elle juge la forme de la demande peut adéquate, dans la mesure où les signataires souhaitent obtenir une réponse très rapidement. Le fond du postulat reste néanmoins primordial pour l'avenir de la Commune.

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote. Ce postulat est refusé par 21 voix contre, 2 voix pour, et une abstention.

9	17	Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA
---	----	--

M. Marco Aymon explique que les exercices 2018-2019 et 2019-2020 ont réalisé un bénéfice. L'exercice 2020-2021 sera tributaire de la décision de la confédération de pouvoir ouvrir les remontées mécaniques. Tout a été mis en place par la police pour essayer de garder les distances. Cet été, malgré une météo peu favorable, la société a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 480'000 alors qu'avant l'introduction du Magic Pass et du Pass Anzère Liberté, c'était plutôt un montant de CHF 120'000-130'000. La saison d'hiver commence donc avec des chiffres positifs. Le télésiège a été construit. Il devrait aussi pouvoir fonctionner en été, mais il y a des modifications à faire sur les moteurs afin de pouvoir l'utiliser pour redescendre les personnes. Proportionnellement, et sans compter Crans-Montana, le Magic Pass a été plus vendu que l'année passée. Finalement, il annonce que la télécabine ouvrira plus vite certains jours afin de diluer la charge de personnes.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

10	18	Point de situation du Conseil communal sur Anzère Spa & Wellness SA
----	----	--

M. Bernard Morard explique que l'exercice bouclé au 30 octobre était très particulier car le Spa a vécu deux fermetures liées au covid. Il rouvrira ce lundi 14 décembre, en espérant que le conseil fédéral ne décidera pas l'inverse. La pandémie a engendré une perte de chiffre d'affaires de CHF 220'000. Lié à cette perte, la société a été amputée du soutien au fonctionnement du Spa de CHF 100'000 normalement versé par Anzère Tourisme SA. L'exercice se monte donc à CHF 984'000 contre CHF 1,2 millions pour l'exercice précédent. Malgré ces recettes manquantes, l'exercice a été maîtrisé. Ils ont bénéficié des RHT pour CHF 120'000, d'une baisse des frais de fonctionnement et d'une diminution des montants versés à Anzère Tourisme SA. Une perte de CHF 40'000 (100'000 par rapport à l'exercice précédent) a été enregistrée. C'est regrettable, car les mois où le Spa était ouvert, il y avait une augmentation de 7 à 8 % du chiffre d'affaires. Le soutien annuel communal de CHF 500'000 a été utilisé à bon escient pour amortir le crédit NPR et réaliser d'autres amortissements.

Concernant ce nouvel exercice, les perspectives s'assombrissent en raison du covid. L'utilisation du Spa est limitée à 90 personnes en même temps, contre 200 clients par jour normalement. Ils estiment qu'ils vont perdre un chiffre d'affaires de 40% pour la période hivernale. Des économies seront faites par rapport aux salaires, car ils devront certainement mettre des employés au chômage technique. Le prêt covid de CHF 100'000 sera utilisé en ce début d'exercice et permettra d'avoir des liquidités suffisantes pour cette réouverture.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

11	19	Divers
----	----	---------------

Divers du groupe PDC

M. Mathieu Dussex demande s'il y a eu des oppositions par rapport aux zones réservées établies par la Commune. **M. Bernard Morard** fait un bref rappel des raisons qui ont mené à l'établissement de ces zones. Les communes doivent dimensionner leurs zones à bâtir jusqu'au 1^{er} mai 2021 et ont 5 ans supplémentaires pour établir un nouveau plan de zones. La Commune d'Ayent devrait geler 27 ha pour respecter ses besoins de zones à bâtir d'ici 30 ans. Le Conseil communal a décidé d'en geler 58 ha dans le but de revoir l'affectation de certaines zones, de redéfinir des nouvelles normes

(densité, distances) et même des nouveaux types de zones. Ceci explique pourquoi il y a autant de zones réservées. Le nombre sera certainement inférieur à 27ha lors du dépôt du plan de zones. Dans ces 58 ha, il y a aussi les zones à rappeler qui étaient déjà bloquées au niveau de la législation communale. Dès que le plan de zones sera mis à l'enquête publique, ces zones réservées seront libérées d'office.

Par rapport à la mise à l'enquête de ces zones réservées, il y a eu 31 oppositions qui touchent 23 parcelles. C'est très peu par rapport à d'autres communes comme le Val d'Anniviers où il y a près de 400 oppositions. Des séances de conciliations devaient être organisées par la Commune et traitées par le Conseil d'Etat. Les chances de voir ces oppositions aboutir étaient très faibles. Le Conseil communal est dans les délais. En 2021, le projet du plan de zones sera terminé, avec une séance d'information pour la population. En 2022, l'avant-projet sera mis à l'enquête publique.

Divers de l'UDC

M. Roman Kudinov demande un point de situation sur la convention à passer avec la Lienne SA en vue du retour des concessions. **M. Marco Aymon** dit qu'il a déjà fallu deux ans pour signer une convention et se mettre autour de la table et qu'ils en sont encore à ce stade. Il y a un comité de pilotage (avec les présidents de commune) qui a été mis en place ainsi qu'un groupe de travail. Au mois de janvier ou février, le comité de pilotage se réunira pour la première fois.

Divers du groupe PS-Les Verts.

Mme Patricia Cotter remercie le Conseil communal et le Conseil général pour leur travail ainsi que les employés communaux. Elle souhaite plein de succès aux nouveaux élus.

Mme Christiane Travelletti remercie tout le monde et souhaite une retraite active à M. Marco Aymon ainsi qu'aux autres Conseillers communaux et généraux qui ont œuvré pour la communauté.

Divers du groupe PLR

Au nom du groupe PLR, **Mme Mélanie Follonier** souligne le bon fonctionnement du Conseil général et espère avoir œuvré pour le bien de la Commune. Si toutes les décisions prises n'ont pas satisfait tout le monde, il semble que le CG a travaillé pour le bien commun. Elle remercie l'ensemble du Conseil général et le Conseil communal, malgré les opinions divergentes.

M. Marco Aymon rappelle qu'il reste à disposition pour les futurs Conseillers. Ils ont commencé par le Conseil général en 2000 avec Mme Nicole Jollien et M. Bernard Morard. Il espère que la bonne entente du Conseil communal va continuer. Il souhaite à ses successeurs que le covid se calme car il est difficile de gérer une pandémie et remercie au passage M. Christophe Balet, le chargé de sécurité. Même s'il y avait des désaccords, la législature s'est bien déroulée. Il remercie tout le monde.

M. Pierre-Yves Franzetti rappelle qu'en 2021, le nouveau règlement du Conseil général entrera en vigueur. Il remercie tout le monde. Il a été très fier d'être président et espère avoir été à la hauteur. Il souhaite de belles fêtes à tous.

M. Marco Aymon explique qu'en 2022, il y aura un développement des transports publics avec une augmentation du nombre de lignes de bus sur la Commune. Trois bus supplémentaires seront rajoutés pour Signèse et les liaisons avec Crans-Montana seront améliorées.

La séance se termine à 21h00.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Franzetti Pierre-Yves

La Secrétaire
Berthouzoz Marjorie